



DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 18  
Date de convocation : 23 février 2023

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 02 mars 2023**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mmes REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DARRIBEYROS (a procuration pour Mme THIEBLIN), BRUEY, Mme CHAPUIS, MM. DAUBA, FAUVEL (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES.

**Étaient excusés :** M. GOSSELIN (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), Mme GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS.

**Étaient absents :** M. DELAS, Mme GARRIDO.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance A**

**Délibération n°28**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Ville de TARTAS – Conseil Départemental des Landes – Projet de cession par le CD 40 à la Commune de TARTAS – parcelle cadastrée AA n° 195**

Le département des Landes est propriétaire d'une parcelle cadastrée AA n° 195, en bordure de la deux voies, Ville Haute. Or, comme vous le savez une structure SKATE PARK est installée, sur le délaissé entrée sortie de la ville, depuis plusieurs années.

Dans le cadre de réflexions avec le CMEJ, mais aussi suite à des échanges avec les jeunes de TARTAS, la ville a pris l'attache des services du Conseil Départemental des Landes afin de demander les autorisations nécessaires afin de réaliser une mise en conformité et des aménagements de cet espace SKATE PARK.

Aussi, par courrier en date du 12 janvier dernier, M. le Président du conseil départemental propose à la commune d'acquérir la zone sur laquelle est implantée la structure SKATE PARK au prix de 5 300 €, pour environ 6 548 m<sup>2</sup>.

Il est proposé à notre assemblée :

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents se rapportant à cette acquisition

De procéder aux démarches nécessaires,

De préciser que les crédits sont prévus au budget de la commune.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



**Après en avoir délibéré**

**Où l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents se rapportant à cette acquisition.

**PROCÈDE** aux démarches nécessaires.

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

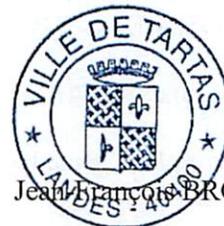
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Aude PARLOUCHE SEBBAN

Le Maire,



Jean François BROQUÈRES